

Prêts sur rails, moyens en question

► La réforme attire déjà ses premiers candidats. Les moyens suivront-ils ?

Au "Moniteur" de mercredi est paru l'arrêté de refonte du crédit social hypothécaire en Région wallonne. Pour rappel, elle revient à relancer des aides régionales gelées depuis juin dernier; elle restructure en un seul système trois aides précédentes (prêt hypothécaire social, prêt Tremplin, chèques-logement). Or, avant même cette officialisation, des premiers candidats à

ce dispositif "Habitat pour tous" (*LLB du 17/12*) se sont présentés à des guichets d'agences de la Société wallonne de crédit social (SWCS). La réforme y est en effet d'application depuis le 1^{er} janvier, tandis qu'elle entrera plus progressivement en vigueur au FWL, le Fonds du logement des familles nombreuses (où l'octroi d'anciens prêts avait repris).

Autre constat, avéré d'un débat mercredi au Parlement wallon : il y a consensus politique assez large pour saluer la réforme, ce qui n'était pourtant pas acquis d'office. Au PS, le pointilleux député Stoffels la cote ainsi d'un 8/10. Tandis que l'opposition MR veut bien lui reconnaître des vertus de simplifica-

tion et de lisibilité. Tout en redoutant sérieusement un tarissement de financement en cours d'année. Du reste, en plus feutré, PS et CDH se demandent aussi si les moyens vont suivre.

La Région dégage un montant cette fois à "enveloppe fermée" (qui évite les débordements du début 2009 avec les effets susdits) de 350 millions sur base annuelle. Or, on avait atteint 600 millions en 2009, révélés insuffisants, soit une progression de 200 % en quatre ans.

Chez Ecolo, on ne conteste évidemment pas la baisse sur 2009; mais on calcule que les 350 millions sont supérieurs au montant moyen sur 2004-2008. Et puis, le ministre Jean-Marc

Nollet "*appelle solennellement*" le secteur bancaire classique, parfois aidé massivement par les pouvoirs publics, à desserrer ses propres octrois de crédit, "*ce qui baisserait la pression*" sur le crédit social. Enfin, si l'enveloppe se débite en tranches trimestrielles, une réserve d'environ 50 millions sur l'année pourra soulager des afflux ponctuels de demandes.

Mais bref, combien de ménages pourront-ils être servis ? Puisque 5 550 ménages ont pu contracter un prêt en 2009, ils ne dépasseraient pas les 3 230 en 2010, calcule le député Jamar (MR). Une (trop ?) simple règle de trois que le ministre Nollet réfute.

P.P.